



L'ENJEU DE LA RELOCALISATION

par Edouard GERONDEAU, analyste du Millénaire



A partir des années 80, l'économie a connu un phénomène de mondialisation extrêmement rapide, plaçant les entreprises françaises à des productions et des investisseurs pouvant se situer aux quatre coins du globe. Ceci a été permis par la mise en place d'un état du droit favorable au développement des échanges commerciaux internationaux (sous l'égide du GATT puis de l'OMC) et à la déréglementation des marchés, la diminution continue des coûts de transport et la conteneurisation, enfin le développement des nouvelles technologies de communication et du réseau internet. Les économies sont devenues de plus en plus intégrées, les échanges avec l'extérieur représentant une part croissante du PIB de chaque pays. Une part importante des productions nationales de certains pays développés a été délocalisée dans des pays en développement et notamment en Asie. Pour la France ceci s'est traduit par une perte de poids dans l'économie mondiale : la part des exportations de biens et services dans les exportations mondiales étant passée de 6,3 % en 1990 à environ 3,5 % en 2018.

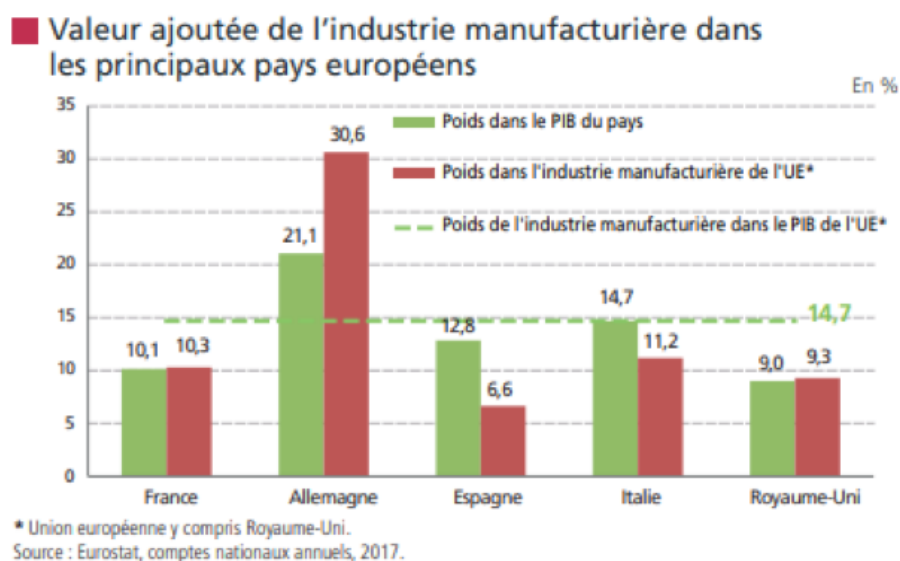
La mondialisation "heureuse" qui apparaissait dans les années 90 comme l'horizon souhaitable de nos économies a pris fin au début des années 2000 avec l'émergence d'une nouvelle discipline - la géoéconomie, puis plus franchement avec la crise de 2008. On s'aperçoit alors que les promesses du nouveau monde "sans frontière" ne sont pas sans danger car apparaissent de nouvelles stratégies de prédation qui intègrent notamment le volet économique. Cette nouvelle ère a été exacerbée avec la diplomatie américaine depuis 2017. En 30 ans, en Occident, on est donc passé de la mondialisation « heureuse », et parfois naïve, à une mondialisation qui se veut plus raisonnée – voire méfiante. On a surtout compris que nos économies devenues hyperconnectées, avec des chaînes de valeur très fragmentées et fortement couplées, si elles sont plus performantes en régime de croisière, sont aussi moins résilientes en cas de perturbations, et sujettes à des turbulences, voire des crises, de plus en plus violentes et fréquentes.

INTRODUCTION

UNE PRISE DE CONSCIENCE DE PLUS EN PLUS AIGÜE

La covid-19 a révélé que les pays avec une forte composante industrielle traversaient mieux économiquement cette crise sans précédent. Alors que l'Allemagne avait échappé de peu à la récession en 2019, elle s'en sort aujourd'hui nettement mieux avec une prévision à fin octobre 2020 d'une croissance de -5,9% en 2020 et de +4,4% en 2021 (avec un taux d'endettement aux alentours de 75% du PIB en 2021). A titre de comparaison, la chute du PIB de la France sera aux environs de 9% en 2020 compensée par une hausse prévisionnelle de 5% en 2021, portant son endettement en 2021 à plus de 122% du PIB (Source Banque de France).

La composante industrielle fortement exportatrice renforce l'économie outre-Rhin : tous les pays à travers le monde n'étant pas impactés de façon uniforme par les mesures de confinement, la demande pour ses exportations n'a pas tant chuté, stimulant ainsi son PIB. Le poids de l'industrie manufacturière en Allemagne sur le PIB est d'ailleurs quasiment le double de la France : 21,1% du PIB allemand versus 10,1 % du PIB français en 2017 [1].



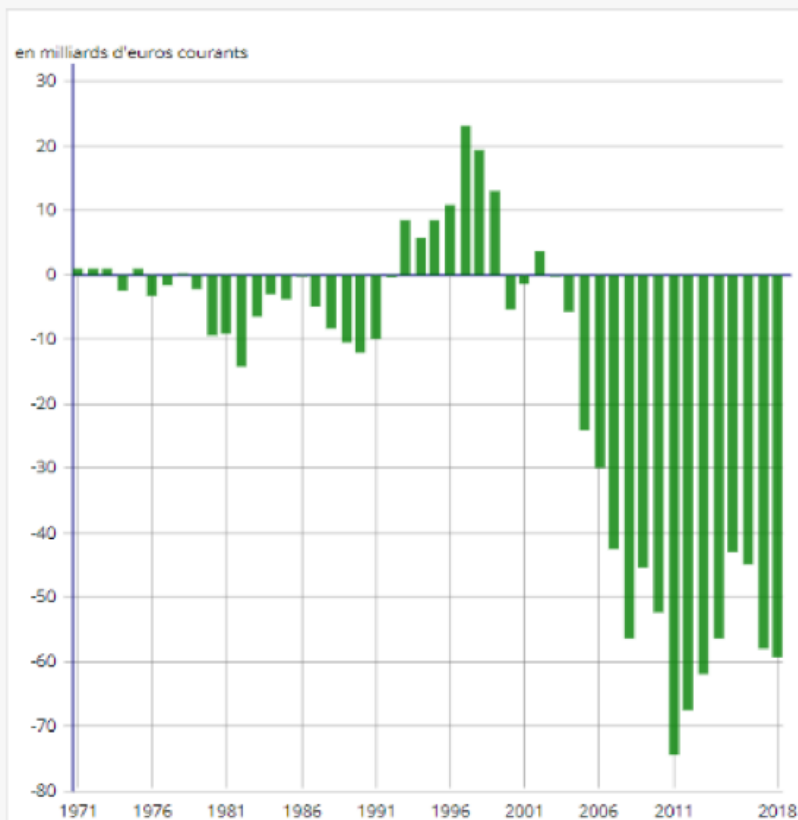
[1] <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/etudes-et-statistiques/chiffres-cles/2018-chiffres-cles-industrie-manufacturiere.pdf>

RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, COMMENT ABORDER CET ENJEU ?

A juste titre, le phénomène par lequel des entreprises choisissent de produire hors de France pour servir les besoins des personnes morales ou physiques résidant en France est vu comme négatif et notamment au sujet de l'emploi. L'enjeu ne se limite pas à vouloir freiner des délocalisations, car les délocalisations ne concernent que des entreprises qui étaient préalablement implantées en France et qui ont choisi de délocaliser à l'étranger leur production. On parle ici d'un phénomène plus important et notamment des localisations de nouvelles activités hors de France.

Il est anormal que la France ne soit pas plus attractive et que l'emploi industriel décroisse inexorablement. Une manière d'observer cet enjeu de la relocalisation est d'analyser le solde de la balance commerciale française (source Insee) :

Figure 5 – Solde de la balance commerciale en biens de 1971 à 2018



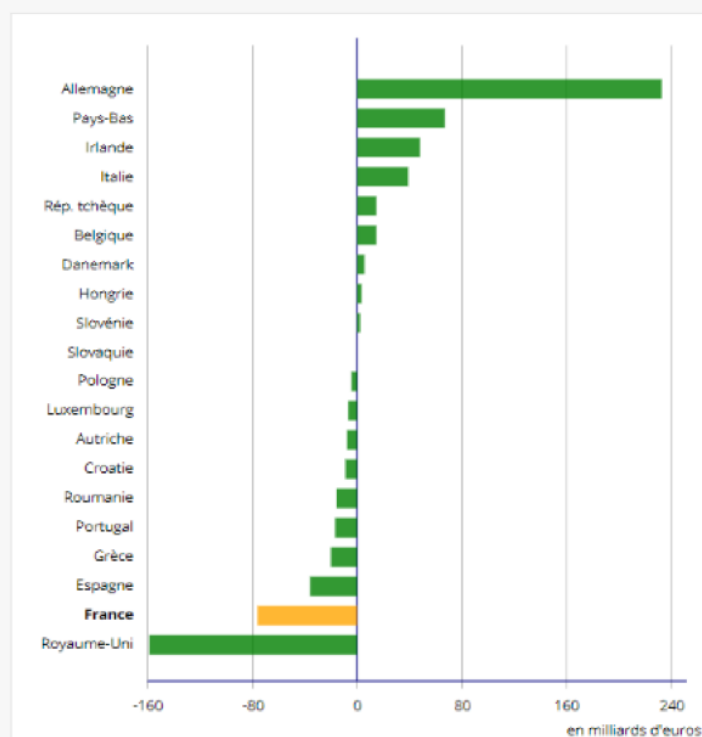
Le solde de la balance commerciale traduit l'écart entre la richesse exportée à l'étranger et la richesse importée depuis l'étranger.

Les deux premiers soldes déficitaires coïncident avec les deux premiers chocs pétroliers de 1973 et 1979 démontrant l'impact sur la balance commerciale des importations de pétrole et également leur effet sur le long terme en termes de désindustrialisation. Ils signent à juste titre l'entrée de la France dans l'ère globale, la confrontant à une concurrence étrangère qui ne connaît pas les frontières.

Le décrochage du déficit extérieur depuis le début des années 2000 s'explique par l'alourdissement de la facture énergétique depuis 20 ans avec l'envolée du prix du pétrole entre 2000 et 2010, et par la dégradation de notre déficit manufacturier (spécialisation industrielle inappropriée très orientée high tech, faiblesse de la compétitivité coût et hors coût, orientation géographique des exportations erronée, insuffisance de l'investissement et un appareil productif dépassé par la globalisation).

Depuis 2004, la balance commerciale de la France s'est enfoncée et se maintient dans le rouge à des niveaux très inquiétants. Bercy attend même un déficit commercial de 79 milliards d'euros pour 2020, un record absolu (à noter que ce montant est comparable aux recettes totales issues de l'Impôt sur le Revenu).

Figure 6 – Solde de la balance commerciale dans quelques pays de l'UE en 2018



Source : Eurostat (extraction du 8 octobre 2019).

Ce phénomène est relativement singulier : la France est clairement en queue de peloton des pays de l'Union Européenne. L'Allemagne est lui le pays leader et de très loin avec un solde du commerce extérieur bénéficiaire à hauteur de presque 240 Milliards d'euros. Nous verrons par la suite que ces positions radicalement antagonistes sont la source d'un frein politique majeur.

L'Italie réussit aussi à préserver un PIB industriel de l'ordre de 14.7 % en 2017 (industrie manufacturière, Eurostat) et engrange un excédent commercial en 2019 de +52,9 milliards d'euro.

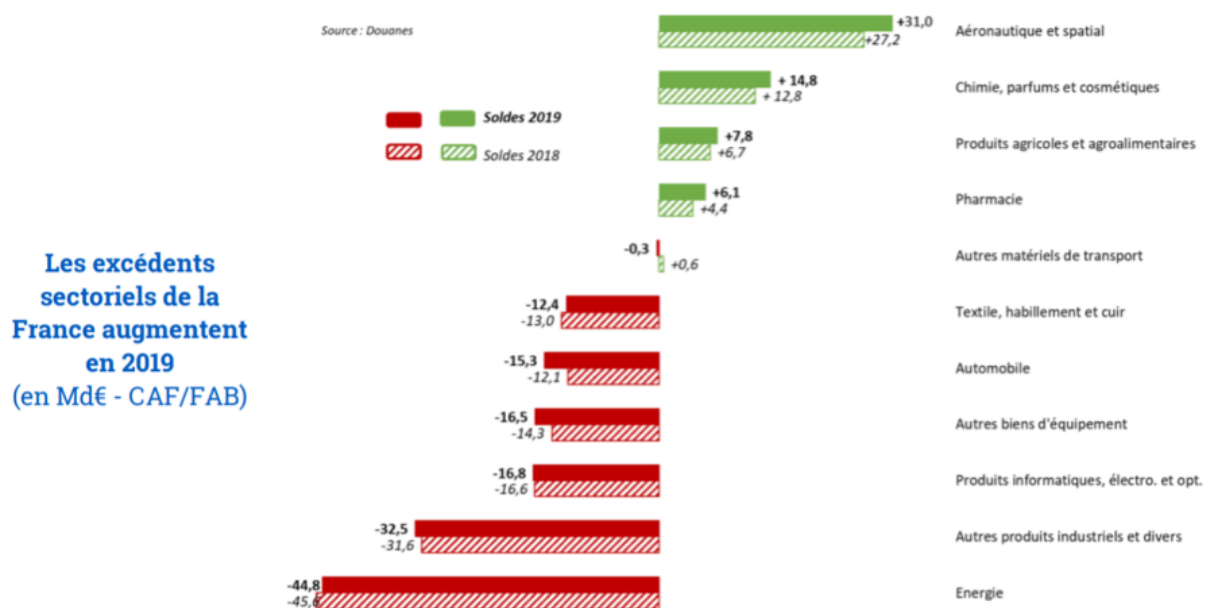
Ce déficit commercial français, qui s'installe dans la durée, démontre que dans un nombre trop important de secteurs économiques, la France n'est pas en mesure de répondre à ses propres besoins. Elle doit acheter des biens et services à des sociétés étrangères et par là même elle s'appauvrit de plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année tout en perdant des compétences industrielles.

La France doit procéder à un changement de politique économique pour favoriser la relocalisation de ses activités économiques diverses pour rétablir sa balance commerciale et mettre fin à cette dynamique d'appauvrissement et de pertes de compétences. A cette fin les activités présentant un intérêt stratégique ou de souveraineté, et les activités à forte valeur ajoutée qui génèrent des emplois de qualité (temps plein, compétences, employabilité, filière de carrière ouverte) doivent faire l'objet d'une politique pro-active de localisation sur le territoire.

ANALYSE DE LA BALANCE COMMERCIALE ET LES EXPLICATIONS AUX DÉSÉQUILIBRES

FOCUS SECTORIEL DE LA BALANCE COMMERCIALE (PRÉ-COVID)

Fort de ce constat, on peut analyser globalement les contributeurs positifs et négatifs par secteur :



Nous constatons que :

- L'aéronautique, le luxe, le secteur agricole & agroalimentaire (toutefois en régression, là où l'Allemagne est en progression) et la pharmacie sont les principaux secteurs excédentaires de la France ;
- Les biens industriels, les produits informatiques, les biens d'équipement, l'automobile et le textile restent, les principaux déficits français (hors énergie).

En dehors de l'Aéronautique qui dispose d'une filière structurée en France et de leaders internationaux comme Airbus (projet franco – allemand), Safran et Dassault, c'est bien la faiblesse de notre secteur industriel qui place la France dans une situation de consommatrice plutôt que de productrice.

Les exportations à valeur ajoutée sont trop fortement concentrées sur un secteur en particulier. Le secteur aéronautique qui représente plus de 40% des exportations françaises, et qui est fortement impacté par la crise sanitaire illustre la faiblesse des autres secteurs industriels.

FOCUS GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE COMMERCIALE (PRÉ-COVID)

L'Europe vis-à-vis du reste du monde



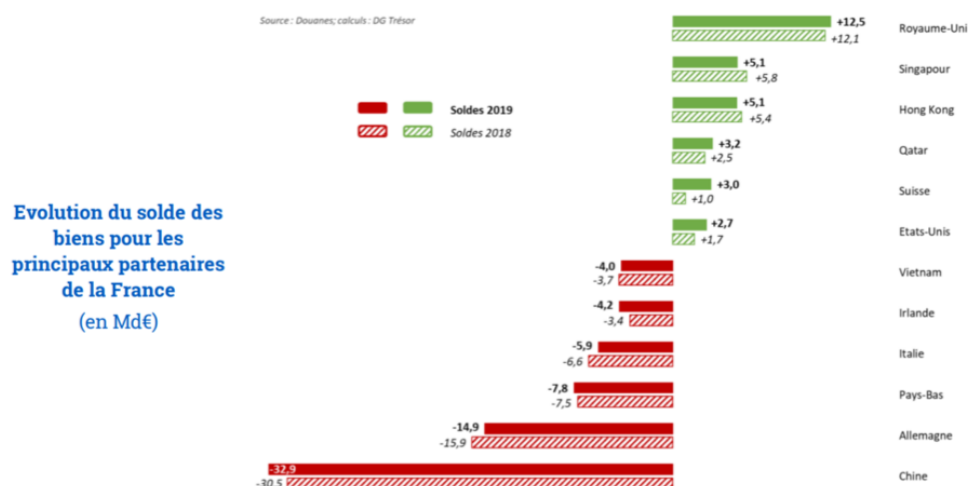
- L'Union Européenne a un solde de balance commerciale bénéficiaire avec les Etats unis (139 milliards d'€) et déficitaire avec la Chine (184 milliards d'€).
- Parmi les États membres de l'UE, l'Allemagne possède de loin la plus grande part du commerce extra-européen. Elle totalisait ainsi 30 % des exportations européennes de biens à destination des pays tiers.
- La sortie du Royaume uni de l'UE aura un impact positif sur la balance commerciale de l'UE à hauteur d'environ 120 Milliards d'euros

L'attention au niveau du commerce extérieur Européen doit clairement se porter sur la relation avec la Chine avec des importations quasi exclusivement de biens industriels et/ou manufacturés.

Durant la dernière décennie, l'Allemagne a su s'illustrer par sa résilience économique dans le domaine des exportations. La croissance mondiale étant fortement impulsée par la croissance chinoise, le poids de la Chine dans les exportations allemandes n'a cessé d'augmenter depuis 10 ans pour atteindre aujourd'hui 7%. Dans les autres pays de la zone euro, la Chine joue un rôle beaucoup plus faible avec en moyenne 3,8% d'exportations vers la chine, soit moitié moins qu'en Allemagne.

La France vis-à-vis du reste du monde

L'Allemagne est, de loin, le principal fournisseur de la France (85,0 Md€ d'importations en 2019), devant la Chine (53,8 Md€), l'Italie (43,5 Md€), les Etats-Unis (39,4 Md€) et la Belgique (38,2 Md€).



Encore une fois, le poids important que représentent la Chine et l'Allemagne dans notre déficit commercial est à mettre en relation avec l'analyse sectorielle, car c'est de ces pays que proviennent les biens industriels ou technologiques que nous importons de manière massive (et dont nous ne pouvons pas nous passer).

En complément, il est à craindre que la France souffre particulièrement du Brexit dans la mesure où la France est le pays le plus exposé économiquement vis-à-vis du Royaume Uni.

Quelles explications ?

La littérature propose une large palette d'explications, et qui montre, s'il en était besoin, l'ampleur de la tâche à accomplir pour remonter la pente :

- Choix politique français de se tourner vers une société de service plutôt qu'industrielle (ou seulement sur certains secteurs). Au contrario de l'Allemagne et de l'Italie qui ont réussi à préserver et développer un tissu industriel de qualité et diversifié : 3 fois plus d'ETI en Allemagne qu'en France. (La France a généré des grands champions mondiaux, dans la tradition française de la centralisation)
- Mauvais choix de positionnement stratégique des entreprises (notamment la high tech, automobile et le milieu de gamme). Ce positionnement milieu de gamme nous pénalise doublement car l'élasticité prix y est plus forte alors que nos coûts de revient sont pénalisés par des taux de prélèvement plus importants que ceux de la moyenne européenne.
- Fiscalité sur les entreprises, sur la production, et sur la transmission trop élevée.
- Contraintes réglementaires croissantes.
- Traités de libre échange européen dont on constate a posteriori qu'ils désavantagent la France

Le fait est que nos entreprises sont aujourd'hui prises en étau entre une exigence sociale et environnementale croissante, des prélèvements qui ne baissent pas, un taux d'IS encore supérieur à la moyenne européenne et une concurrence économique trop ouverte.

Mais cette situation n'est pas soutenable, car lentement mais sûrement nos entreprises nationales perdent des parts de marché, leur compétitivité s'amenuise ... au pire elles disparaissent, au mieux elles survivent mais sans pouvoir se développer suffisamment vite. Le cercle vicieux est bien connu : coûts trop élevés, marges trop faibles donc capacité d'investissement insuffisante. Ceci freine la modernisation de l'appareil productif, donc augmentation des coûts et positionnement de moins en moins premium.

L'écart de prospérité économique entre la France et l'Allemagne ne pourra éternellement se creuser sans provoquer des remous. Cette dépendance industrielle et financière représente également un risque de perte de souveraineté pour la France (aujourd'hui principalement compensé par notre puissance militaire, il faut bien l'avouer).

PROPOSITIONS POUR RELOCALISER EN VUE D'UNE PLUS GRANDE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE ET FRANÇAISE

Evidemment, la France ne peut agir sur les droits de douane ou sur un effet de dévaluation, il faut donc se doter d'un plan d'action très ambitieux avec des mesures d'une autre nature pour :

- Améliorer la compétitivité des entreprises françaises
- Protéger notre tissu économique

Il ne faut pas s'y tromper, nous devons assumer d'envoyer un signal fort et durable aux acteurs économiques pour signifier le nouveau paradigme économique choisi, et nous devons également assumer les réactions d'hostilités de certains pays qui aujourd'hui bénéficient de la situation. Allons même plus loin, tant qu'il n'y aura pas de vives réactions de nos principaux pays fournisseurs, c'est que notre politique de relocalisation sera encore trop molle.

Par ailleurs, l'Europe elle-même a besoin de relocaliser un certain nombre d'activités industrielles stratégiques, sa dépendance à la Chine étant beaucoup trop importante, notamment au regard du conflit technologique entre les USA et la Chine. Partant d'une analyse des secteurs de souveraineté à reconstruire et de nos avantages comparatifs, nous pouvons définir une feuille de route pour les domaines où la France peut récupérer une place dominante. Ceci devra être fait en tenant compte aussi des perspectives de développement à l'international. Enfin si la high tech est souvent un enjeu de souveraineté, il ne faut pas oublier les secteurs de souveraineté non high tech (agroalimentaire par exemple).

AU NIVEAU DE L'UE

- Protéger nos spécificités en matière de règles environnementales : une barrière douanière environnementale

Nous nous imposons à nous même des standards de respect de l'environnement de plus en plus exigeants. C'est une volonté démocratiquement exprimée et louable, et notamment guidés par l'accord de Paris. Pour autant les traités de libre-échange que nous signons avec les partenaires extra européens ne prennent pas en compte ces contraintes environnementales ou alors dans des proportions bien moindres.

Pire encore, nous acceptons l'équivalence des normes : un produit agricole bio selon les règles étrangères sera vendu comme bio dans les étalages européens. Et ceci s'applique également aux productions industrielles pour lesquels nous ne mesurons pas l'impact carbone à l'étranger. Cette politique met nos entreprises dans une situation de concurrence déloyale, trompe les consommateurs et nuit à la planète.

Nous devons imposer à nos partenaires extra européens le même niveau de normes environnementales qu'à nous-même ou bien distinguer nos normes de qualité quand c'est possible. L'usage d'une taxe carbone à l'entrée de l'UE pourrait ainsi permettre de pénaliser les productions étrangères moins vertueuse sur le plan de l'environnement. C'est une question de cohérence, de justice et de transparence.

Nous pourrions aussi expliciter sur les produits ce que signifie la norme dont ils se réclament. L'agro-alimentaire en est un bon exemple. Beaucoup de consommateurs sont perdus dans les différentes normes, nous pourrions mettre l'accent sur ce qui les différencie et inciter nos entreprises à aller vers plus de premium.

- **Etablir des règles favorisant les fournisseurs européens pour les commandes publiques**

Comment comprendre que la logique de commande publique européenne puisse mettre sur le même plan un fournisseur étranger (par exemple chinois) et un fournisseur européen compte tenu de la part du montant dépensé qui revient dans les caisses des états lors du choix d'un acteur européen. Pour la France cet impact est majeur avec un budget égal à 56% du PIB. D'autant que pour ce qui concerne le marché chinois avec qui nous sommes en déficit la réciprocité d'accès au marché public n'existe pas.

Les procédures de commandes publiques se focalisent trop sur une comparaison tarifaire des coûts faciaux sans prise en compte des effets induits au sein de l'Union Européenne et du coût réel final.

Les réglementations européennes en matière de commande publique devraient donc être réinterprétées pour privilégier dans chaque état-membre le coût final (c'est-à-dire coût facial moins recettes fiscales induites intra-UE) comme critère d'attribution des marchés publics.

Rappelons-nous l'achat par la RATP de voitures à Bombardier alors qu'Alstom Transport avait remis une offre et que l'état canadien savait favoriser Bombardier dans ses décisions d'achat. N'oublions pas non plus le marché des avions ravitailleurs américains gagné par Airbus mais finalement attribué sous la présidence Obama à Boeing. Et oublions pour une fois de pratiquer un libéralisme économique naïf que même les Etats-Unis, champions du capitalisme décomplexé, ne pratiquent pas.

On peut attendre un double effet bénéfique : favoriser les entreprises localisées en Europe, et inciter les entreprises étrangères (comme européennes) à installer leur production à l'intérieur de l'UE pour gagner en compétitivité au niveau des marchés publics. Enfin, cela pourra aussi limiter l'avantage comparatif dont bénéficient les états-membres ayant recours au dumping fiscal.

Ceci pourrait donc être un levier puissant de relocalisation de l'industrie sur le territoire européen, tout en contrebalançant en partie les effets délétères du dumping fiscal intra-européen pratiqué par certains états-membres.

- **Faire émerger des leaders du numérique Européens**

En octobre 2020 les GAFAM dépassent une valeur capitalistique de 6 800 milliards de dollars (à titre de comparaison le CAC 40 pèse au même moment 1 788 milliards d'euros). 7 des 8 plus grosses capitalisations mondiales sont des entreprises technologiques : l'avenir de l'économie réside en grande partie dans ces services numériques. La valorisation d'Apple à elle seule a dépassé durant l'année 2020 la valorisation du CAC 40, soit la valorisation totale des quarante plus grandes entreprises françaises.

On argue depuis longtemps que la domination des plateformes américaines s'explique par un marché intérieur très important, par l'existence de la Silicon Valley, et par des modèles économiques à rendement croissant où « the winner takes all », et nous nous sommes résignés à ce que ces leaders mondiaux occupent une position monopolistique.

Ces plateformes se sont développées de manière fulgurante durant les 15 dernières années, mais elles sont aussi vouées à perdurer pendant encore des décennies. Combien de temps allons-nous accepter l'intermédiation par ces acteurs américains qui captent une part majeure de valeur ajoutée dans les services et sont en mesure de menacer notre souveraineté avec effet immédiat?

C'est au niveau Européen qu'il est maintenant nécessaire de se doter de nos propres entreprises de service numérique comme l'Asie et la Russie ont décidé et réussi à le faire.

Ceci va nécessiter un investissement initial important mais incontournable. Il faudra également accepter d'avoir un seul et unique leader européen sur ces marchés, ce qui heurte certains principes de respect de la concurrence au sein de l'UE.

Sans doute, nous devons commencer par des services localisés comme la réservation d'hôtel ou bien de taxi, la livraison de biens de consommation, les plateformes collaboratives en général. Le Cloud est un enjeu très important car la tendance à l'externalisation de l'exploitation informatique sur le cloud est une tendance de fond qui, partie d'applications non stratégiques, concerne maintenant tout le système d'information.

Pour ce qui concerne les réseaux sociaux mondialisés comme facebook, ou twitter cela pourrait intervenir dans un 2ème temps, sauf si l'influence non maîtrisée de ces géants devaient justifier une action plus forte et rapide.

La reprise en main de ces compétences technologiques au sein de l'UE est indispensable pour rester dans la course de l'innovation et des métiers de demain. De surcroît les énormes commandes publiques qui seraient émises participeraient au plan de relance de l'économie européenne, et permettraient de consolider les compétences de nos entreprises, leaders européens et start-up innovantes.

- **Protéger les données personnelles des européens**

Les données personnelles sont le « pétrole de l'économie du 21ème siècle ». La RGPD est la première brique d'une défense des données des européens, néanmoins on a vu qu'elle n'affaiblissait en rien la domination numérique américaine. Nos données continuent de transiter majoritairement via des plateformes américaines et sont régies par le droit américain très offensif en la matière (Patriot act et Cloud act).

Ayons conscience que ces droits extra territoriaux concernent :

- Tous les serveurs localisés aux US
- Toutes les infrastructures informatiques de sociétés européennes qui comptent à leur capital des investisseurs américains ou des salariés ayant une nationalité américaine

Il s'agit donc de se donner les moyens de retrouver la souveraineté sur les données numériques européennes, au travers de l'émergence de services européens appuyés par des hébergeurs européens (par exemple : OVH) et situés en Europe. La force d'Amazon et de AWS réside dans les services informatiques natifs qu'ils proposent tels que les APIs et leur performance qui leur permet de proposer des prix très compétitifs, avec l'effet d'entraînement des rendements croissants de leur modèle. Aujourd'hui, il est plus facile malheureusement de déployer un système sur AWS ou sur Amazon du fait de cette couche intermédiaire entre l'infrastructure IT et le logiciel que l'on souhaite installer. L'Europe n'aura pas d'autres choix que d'inciter les hébergeurs européens à investir sur ces services. Une des premières briques de la souveraineté européenne en matière de data devrait être la création d'une messagerie européenne (service nécessitant le moins d'intelligence artificielle comparativement à un réseau social).

L'annulation cet été par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) concernant le régime de transferts de données entre l'Union européenne et les États-Unis (appelé Privacy shield) est un signe salubre d'une prise de conscience des enjeux de souveraineté sur le sujet.

Autre levier d'action sur le sujet, la prise de conscience par les internautes de leur responsabilité en termes d'hygiène numérique et vis-à-vis des choix qu'ils font lorsqu'ils transmettent leurs données personnelles à des prestataires de services qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse globale quant à expositions potentielles à éléments présentant un indice d'américanité.

Pour aller plus loin : <https://www.atlantico.fr/decryptage/3592023/construire-une-souverainete-numerique-europeenne-privacy-shield-securite-donnees-florian-gerard-mercier-geoffroy-de-neuville->

- **Protéger les actifs stratégiques européens**

De trop nombreuses entreprises françaises et plus généralement européennes sont la cible de rachats par des puissances économiques d'autres continents : on peut citer Alstom, Schneider, Alcatel... en ce qui concerne les investisseurs chinois ces incursions capitalistiques sont d'autant plus questionnables qu'il n'existe pas de réciprocité dans ce domaine et que les investissements étrangers en Chine sont particulièrement réglementés.

Il y a plus de 15 ans, l'Europe représentait 75% de la valeur mondiale du secteur des télécommunications. Les marques françaises Sagem, Alcatel et Nokia régnaient en maître sur le secteur de la téléphonie. Sagem était la marque la plus utilisée en France en 2003. Aujourd'hui, la France perd petit à petit sa souveraineté numérique et technologique : les marques précédemment citées ont toutes disparues, ou ont été rachetées. Tandis que les entreprises technologiques françaises atteignent difficilement le milliard d'euros, les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) totalisent plus de 1 000 milliards d'euros de valorisation, et le géant chinois Tencent représente plus de 400 milliards de dollars à la bourse de Hong Kong.

L'Europe invalide également toutes les opérations de fusions qui auraient vocation à créer un leader mondial en Europe, pour des raisons de préservations de la concurrence. Ces règles absurdes ont provoqué un délitement de nos champions industriels, soit incapables d'atteindre une masse critique, soit rachetés puis vidés de leur capacité de décision stratégique petit à petit. Là encore des dogmes idéologiques doivent être abandonnés pour limiter les opérations capitalistiques prédatrices sur les entreprises stratégiques et permettre aux leaders européens de se développer.

- **Réduire les écarts de la fiscalité des entreprises au sein de l'UE**

Ce point concerne les multinationales qui s'organisent pour localiser dans des pays accueillants (Irlande, Pays-Bas, Luxembourg notamment) la part de valeur ajoutée de leur production pour échapper à la fiscalité sur les sociétés. Si nous voulons nous attaquer sérieusement au problème nous ne pourrons pas faire l'économie d'une discussion avec nos partenaires européens (IS en Irlande de 12,5% contre 28% en France en 2020, charges patronales de 42 % en France contre 19 % en Allemagne).

A cet égard la crise sanitaire qui frappe durement l'ensemble de l'Europe pourrait se révéler être une opportunité. Alors que les politiques fiscales seront discutées pour résorber la dette Covid, c'est l'occasion de mettre en place une coordination européenne et d'avancer dans le sens d'une harmonisation des règles fiscales (notamment pour ce qui concerne l'Impôt sur les Sociétés).

Certains outils comme le BEPS (Base erosion and profit shifting) qui vise à donner aux états les moyens de lutter contre la délocalisation des profits des entreprises doivent également être accélérés. De son côté, la France doit s'inscrire dans une perspective de réduction de son taux d'impôt sur les sociétés, elle doit ainsi viser une trajectoire lui permettant d'atteindre un taux similaire à celui pratiqué au Royaume-Uni soit 20%. Cette trajectoire doit permettre à nos acteurs économiques d'avoir un avantage comparatif par rapport à leurs concurrents européens ou mondiaux.

AU NIVEAU DE LA FRANCE

- Transférer une partie des charges sociales sur la TVA (TVA dite sociale)

En baissant les prélèvements obligatoires des entreprises et en relevant simultanément la Taxe sur la Valeur Ajoutée, à prélèvement global stable, l'état améliore la compétitivité des entreprises françaises et pénalise les produits importés.

Le cas du Danemark qui a opéré cette transformation en 1987 doit nous montrer la voie car les résultats qu'ils ont obtenus sont remarquables (alors même que les salaires y sont à des niveaux plus élevés qu'en France).

En 1987, le gouvernement danois décide de relever de 3 points le taux de TVA (de 22 à 25%) moyennant la quasi-suppression des charges sociales pesant sur les entreprises.

3 ans après la balance commerciale du Danemark est redevenue positive, 10 ans après le chômage avait baissé de 5%, et les finances publiques étaient de nouveau excédentaires.

En France ce débat a toujours été dénaturé par les opposants systématiques à la hausse de la TVA, jugeant cet impôt inégalitaire. Mais la situation ne nous permet pas de nous passer d'une telle arme.

Nous pourrions imaginer en France un alignement sur le taux de TVA danois, c'est-à-dire une augmentation de 5 points de TVA, accompagné par une revue des produits concernés par les taux de TVA réduits (au regard de la part des importations de ces produits).

5 points de TVA correspond à environ 45 Milliards d'euros de recettes. Pour rappel, les cotisations sociales patronales représentent plus de 160 Milliards d'euros de prélèvements.

Pour aller plus loin : <http://lemillenaire.org/la-fiscalite-des-entreprises-en-france>

- **Baisser les impôts de production**

Les impôts de production recouvrent plusieurs taxes payées par les entreprises comme la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), la Contribution Foncière des Entreprises, le versement transport, le forfait social, etc..

Contrairement à l'IS qui vient frapper un résultat net, ils ne sont pas indexés sur la création de richesse mais viennent augmenter les coûts fixes et variables des entreprises. La France est un des pays d'Europe où les impôts de production sont les plus élevés.

Ces impôts atteignaient 9% du PIB en France, ce qui place notre pays en 2ème position en Europe, derrière la Suède (13% du PIB), mais loin devant l'Allemagne (moins de 4% du PIB). Et également bien au-dessus de la moyenne des États de l'Union Européenne : un peu plus de 6%.

Notre objectif est d'aller plus loin que les mesures annoncées par le Gouvernement afin de ne pas pénaliser nos entreprises par rapport à leurs voisins d'Outre-Rhin. Il s'agirait ainsi d'un effort de 20 à 30 milliards d'euros supplémentaires par an pour aligner notre fiscalité. La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) doit être supprimée puisqu'il s'agit du prélèvement le plus nuisible. (cout : 3,8 milliards d'euros). Cet impôt est même qualifié par le Conseil d'analyse économique comme « droit de douane sur sa propre production ».

Le reste de l'alignement doit procéder d'une baisse progressive aboutissant à une suppression d'autres impôts de production comme notamment la taxe sur les salaires (6,2 milliards d'euros en 2016), le versement transport (7,2 milliards d'euros) et supprimer le reste de la cotisation sur la valeur (12 milliards d'euros restant). Une partie de ces prélèvements bénéficiant aux collectivités territoriales, il est proposé de transférer à terme le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) aux collectivités territoriales pour compenser la perte de revenu. Le transfert de la TICPE aux collectivités locales est logique puisqu'il s'agit de prendre en compte les disparités territoriales entre chaque territoire pour y appliquer un taux modulable décidé par les représentants locaux.

Pour aller plus loin : <http://lemillenaire.org/les-taxes-affectant-la-production> et <http://lemillenaire.org/faire-de-la-france-le-paradis-du-travail>

Prélèvements obligatoires sur les entreprises manufacturières (2016)

en % de la valeur ajoutée	 France	 Allemagne
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	14,0 %	9,4 %
Impôts de production	9,7 %	4,0 %
• Impôts sur les salaires	1,5 %	0,0 %
• autres impôts sur la production	3,2 %	0,5 %
• Impôts sur les produits requalifiés en impôts de prod.	4,1 %	2,6 %
• Taxes de prestations reclassées en impôts de production	0,9 %	0,9 %
Impôts sur les sociétés	4,2 %	3,8 %
Total des prélèvements sur la production**	27,9 %	17,2 %
Valeur ajoutée (en milliards €) *	236,1	666,3

- Définir des niveaux de production minimum pour les secteurs jugés stratégiques

La crise sanitaire nous l'a démontré : la solidarité entre nations a des limites, et en cas d'accident international les états se servent eux-mêmes en priorité.

Quand les chaînes de production à l'étranger se grippent, ce sont des pans entiers internes de notre souveraineté qui s'enrhument : sanitaire (dépendance à 80% pour l'approvisionnement en curare), militaire (production de munition), etc..

Il s'agit donc d'institutionnaliser la production en France à un certain niveau de biens et services jugés stratégiques : défense, production d'énergie, agro-alimentaire, produits pharmaceutiques et de santé, compétences liées aux nouvelles technologies et à la cyber sécurité, compétences d'éducation, etc...:

Cette stratégie industrielle française nous amènera peut-être également à alléger temporairement les normes environnementales pour certains secteurs stratégiques dont nous préférons externaliser la pollution en Chine ou en Inde actuellement de manière hypocrite (production de médicaments ou de batteries électriques).

Cette décision ne doit pas se faire sans contrainte sur le prix : il ne s'agit pas de créer des marchés protégés économiquement. Mais, en même temps, une vision à moyen terme serait aussi privilégiée dans les appels d'offre avec l'objectif de stimuler la création d'entreprises d'excellence.

- **Mettre fin à la surinterprétation des réglementations européennes**

L'histoire nous montre que le législateur français, mu par de bonnes intentions, a tendance à surinterpréter les règlements issus de la commission européenne (80% du travail parlementaire). Ceci pénalise nos entreprises au sein du marché unique, car ces contraintes supérieures sont in fine des coûts supplémentaires.

- **Impulser une vraie politique industrielle française**

La politique industrielle n'est pas un gros mot mais un impératif pour notre économie. Elle suppose d'avoir bien cartographié nos différents secteurs industriels : les entreprises de souveraineté, les secteurs stratégiques, les secteurs d'excellence (créateurs de PIB et d'emplois), et les artisans et TPE (le 1er employeur de France) ; et de reconnaître aussi pour les accompagner dans leur transformation les secteurs en grande difficulté structurelle.

Cette analyse est à faire avec toutes les parties prenantes et en prenant en compte toutes les dimensions (économique, sociale, développement d'avantages comparatifs à moyen terme, logique de filière ou de pôle de compétitivité).

La donne industrielle est en train de changer de manière drastique sous l'action de différents facteurs : l'industrie 4.0, l'hyperautomation, la digitalisation, l'IA ; ce qui nous impose de moderniser l'appareil productif quels que soient les secteurs. Ce n'est pas encore très visible mais sans action de fond de notre part, l'écart avec les pays qui auront fait leur transition va se creuser.

Une entreprise localise ses activités en fonction de ses coûts, mais aussi de la proximité avec ses marchés et des clusters d'innovation. Le facteur coût a été privilégié dans la première phase de la mondialisation.

La bonne nouvelle est que ces facteurs rendent moins attractifs les pays à plus bas coûts de main d'œuvre. Couplés avec un fonctionnement en clusters industriels et la collaboration grands groupes / PME : ceci devrait permettre de stopper les politiques d'offshore massif.

La nouvelle donne industrielle et l'augmentation des coûts dans les pays low cost doivent faciliter la relocalisation des activités où la France a un avantage comparatif. Nous avons donc une fenêtre d'opportunité et une obligation : nous doter d'une politique industrielle pour les 20 ans à venir.

Quels effets de bords ?

1. Un plan puissant de défense de nos intérêts économiques et industriels peut engendrer des effets inflationnistes à court terme, mais pour un bénéfice supérieur à moyen terme. Il faudra tenir un discours de vérité aux français sur le sujet.
2. Comme cité précédemment, cette politique n'est pas souhaitée par l'Allemagne et pourrait ouvrir une période de crise entre nos 2 pays.

C'est un véritable plan arborant de multiples facettes et ambitieux qu'il nous faudra mettre en œuvre en France et en partenariat avec l'UE pour recréer un cadre économique protecteur pour nos entreprises. Celui-ci nécessite indéniablement du courage politique et d'assumer un incontournable rapport de force avec nos partenaires, mais il doit aussi être vu comme un investissement pour l'avenir.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il porte un projet gaulliste, réformateur, disruptif et guidé par l'intérêt national. Il est composé d'une cinquantaine de contributeurs de divers horizons - cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises - et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Vice-Président : Gilles BÖSIGER

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Directeur des études : Jean-Claude BERNARDON

Directeur des affaires publiques : Emeric GUISET

Directrice de la communication : Alexandra MONET

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*